



MAIRIE DE LYNDE

Arrêté Portant fermeture temporaire du terrain :
le Dimanche 5 Avril 2026 :
Occupation par le Comité des fêtes pour la chasse aux œufs

ARRETE N°2026/n°20

Le Maire de la Commune de Lynde (59),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu l'organisation d'une **chasse aux œufs** par le comité des fêtes de la commune de Lynde, le **dimanche 5 avril 2026**.

Considérant qu'il y a lieu d'interdire l'accès au parc, pendant la période d'utilisation de celui-ci par le comité des fêtes et des personnes participants à la chasse,

ARRETE

ARTICLE 1: L'accès au parc de la commune sera interdit au public ne participant pas à la chasse aux œufs le **Dimanche 5 avril 2026 de 9h00 jusque 15h00**.

ARTICLE 2: Le présent arrêté sera publié et affiché aux abords immédiats du parc.

ARTICLE 3: Monsieur le Maire, est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4: Ampliation du présent arrêté sera adressée :

- A Monsieur le Commandant de Gendarmerie d'Hazebrouck
- A Monsieur le Président du Comité des fêtes

Fait à Lynde, le 26 mars 2026

Jean-François DAUTRICOURT
Le Maire

